



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP/DG K.B./EN/2018

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, avec les assurances de notre Plus Haute Considération ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République du Burundi, avec les assurances de notre Très Haute Considération ;
- Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi, avec les assurances de notre Très Haute Considération ;
- Son Excellence Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale avec les assurances de notre Très Haute Considération ;
- Son Excellence Honorable Monsieur le Président du Sénat avec les assurances de notre Très Haute Considération ;

A Madame, Monsieur le Ministre (Tous)

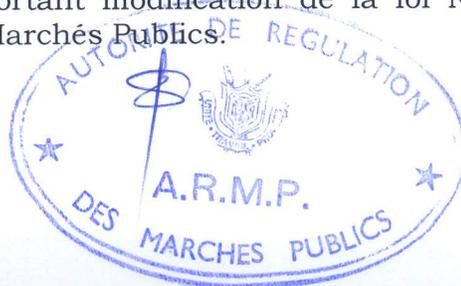
à

BUJUMBURA.

Objet : Livret imprimé du nouveau Code
des Marchés Publics

Madame, Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics tient gracieusement à la disposition de votre ministère, au secrétariat de l'ARMP, un exemplaire du livret imprimé de la loi N°1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi N°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics.



Aussi, vous saurons être gré
Gestion des Marchés Publics « CGMP », pour venir récupérer ledit livret, sans tarder, en vue de faciliter vos opérations de passation des marchés. Le mandataire voudra bien se munir de la pièce justificative y relative.

De même, nous vous saurions gré d'en informer les Autorités Contractantes sous tutelle du ministère, pour qu'à leur tour, elles mandatent un membre de leurs CGMP respectives, en vue de récupérer un exemplaire dudit livret, à partir de la semaine du 23 avril 2018.

Par ailleurs, il est particulièrement recommandé au Ministère du Développement Communal et au FONIC, d'en informer les Communes, pour qu'elles puissent profiter de l'une ou l'autre opportunité de passage à Bujumbura, en vue de récupérer également leurs livrets.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur le Ministre**, l'assurance de notre haute considération.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARMP

Edouard NZIGAMASABO



C.P.I.A

- Monsieur le Secrétaire Général et Porte Parole du Gouvernement ;
- Monsieur le Président du Conseil de Régulation/ARMP ;
- Monsieur le Directeur National de Contrôle des Marchés Publics ;
- Monsieur le Directeur Général du FONIC ;

A Bujumbura.